

Notre Code d'éthique

Notre Chambre d'agriculture respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels que sont :

- > le respect :** nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ; et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences. Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ; nous respectons vos choix et votre volonté.
- > l'écoute :** nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives, nous répondons à vos questions et vos interrogations.
- > la confidentialité :** nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.
- > la responsabilité :** nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.
- > le respect des lois et règlements :** nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.
- > l'intégrité :** nous refusons tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.
- > l'objectivité :** nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.
- > l'indépendance :** nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.
- > la performance durable :** nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.